

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE CHARENTE MARITIME
COMMUNE DE MONTENDRE
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 DECEMBRE 2021

Convocation du 16 décembre 2021 – Transmise le 16 décembre 2021 – Affichée 16 décembre 2021

* * * * *
- - - - -

L'an deux mil vingt-et-un, le vingt-et-un décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de MONTENDRE – CHARDES – VALLET, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie de MONTENDRE, Salle du Conseil Municipal sous la Présidence de Monsieur Patrick GIRAUDEAU, Maire.

PRESENTS : MM GIRAUDEAU P., DIEZ E., POUJADE Y., BRIAUD C., LATHIERE M-N, BOULLE C., POUJADE L., MAIMBOURG S., PIEFORT D., CLOCHARD H., PLAN S., MORANDIERE A., GRUEL M-F, LATHIERE-JOLY R..

Absents excusés ayant donné pouvoir : Patricia PINSUTI (pouvoir à Monsieur Yves POUJADE), Jean-Pierre BOURDELAUD (pouvoir à Monsieur Michel LATHIERE), Isabel FABIEN-BOURDELAUD (pouvoir à Madame Sandrine PLAN), Franck OLIVIER (pouvoir à Madame Marie-Françoise GRUEL), Sandra NICOLLE (pouvoir à Madame Céline BRIAUD), .

Absents excusés : JOLIVET Gilles, TUGAS Marie-Noëlle, Emeric MOUMNI, Fanny MARQUISEAU (pouvoir à Monsieur Emeric MOUMNI).

* * * * *
- - - - -

Madame Céline BRIAUD est élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil municipal le procès-verbal de la réunion du 20 septembre 2021. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION n° 17240DE211220211 : DM n° 3 : VIREMENT DE CREDITS :

Monsieur le Deuxième Adjoint explique qu'il convient de réajuster certaines ouvertures de crédits budgétaires afin de clôturer l'exercice comptable 2021. Il est proposé de prévoir un virement de crédits des dépenses imprévues 022 d'un montant de 50 000 € sur l'article 611 – Contrats de prestations de services extérieurs.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

DECIDE :

- de voter le virement de crédits comme ci-dessous détaillé.

SECTION FONCTIONNEMENT - Article	Diminution	Augmentation
022 – Dépenses imprévues	- 50 000 €	
611 – Contrats de prestations de services extérieurs		+ 50 000 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 50 000 €	+ 50 000 €

DELIBERATION n° 017240DE211220212 : OUVERTURE PAR ANTICIPATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 :

L'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la Collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. L'exécutif de la Collectivité territoriale peut également, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du budget. »

Il est donc proposé au Conseil Municipal, d'autoriser le Maire à engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite de 25 % avant l'adoption du budget principal qui devra intervenir avant le 15 avril 2022 sur certaines opérations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

AUTORISE le Maire, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, pour les opérations suivantes :

Opérations d'investissement	Autorisations de crédits 2022 jusqu'au vote du BP
136 – BATIMENTS COMMUNAUX – Art 2313 – Aménagement bâtiment banque alimentaire	14 839 €
167 – AMENAGEMENTS ECOLES ELEMENTAIRE ET MATERNELLE - Art 2188 – Aménagement cour école élémentaire	29 683 €
225 – EXTENSION CASERNE GENDARMERIE – Art 2313 – Situations	1 700 €
242 – AMENAGEMENTS EXTERIEURS ET INTERIEURS EGLISE – Art 2313 – Mission assistance MO	8 820 €
TOTAL	117 092 €

S'ENGAGE à reprendre ces crédits ouverts par anticipation au budget primitif 2022 de la Commune.

**DELIBERATION n° 017240DE211220213 : RENOUVELLEMENT
D'ADHESION AU SERVICE RETRAITE DU CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE**

Monsieur le Deuxième Adjoint rappelle que, depuis 2019, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime, dans le cadre des missions de conseil qui lui sont dévolues par la loi, effectue un contrôle des dossiers de liquidation pour une retraite CNRACL et des dossiers annexes (rétablissement, régularisation, validation de services...) pour le personnel des communes et des établissements qui adhèrent à ce service.

Au regard des conséquences potentielles d'une erreur de traitement des dossiers de liquidation des pensions des agents, la Commune de Montendre avait décidé de demander au Centre de Gestion de traiter ce type de dossiers.

S'agissant d'une mission facultative du Centre de Gestion, une convention en ce sens avait été adoptée par le Conseil Municipal et signée avec le Centre de Gestion.

Cette convention arrivant à échéance à la fin du 1^{er} trimestre 2022, il convient de renouveler la convention entre la commune de Montendre et cet établissement selon les nouvelles modalités arrêtées par le Centre de Gestion.

Dans le cadre de cette convention, le Centre de Gestion joue le rôle d'intermédiaire entre la Commune et les différentes Caisses de Retraites liées aux agents affiliés à la CNRACL (Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales).

A ce titre, il exercera les missions suivantes :

- Formation et information des agents communaux en charge des dossiers retraite sur les fonds CNRACL, RAFF et IRCANTEC ;
- Pré-contrôle des dossiers de retraite des agents CNRACL

Les missions facultatives des Centres de Gestion n'étant pas financées par la cotisation obligatoire de la Commune, cette mission sera effectuée à titre onéreux selon les modalités suivantes :

Prestation	Coût forfaitaire par dossier
Instruction des dossiers de liquidation pour une retraite normale ou une pension de réversion	220 €
Instruction des dossiers de liquidation pour une retraite carrière longue ou une retraite pour invalidité	340 €
Instruction des autres dossiers (rétablissement, régularisation, validation de services...)	100 €

Cette convention serait conclue pour une durée de 3 ans. Le montant de la prestation pourra faire l'objet d'une revalorisation unilatérale du Centre de Gestion qui devra en assurer la notification à la Commune qui pourra résilier la convention en cas de désaccord sur les nouveaux tarifs.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte la convention relative à l'adhésion au service retraite du Centre de Gestion de la Charente-Maritime ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à signer toute pièce et à effectuer toute démarche nécessaire à cet effet.

**DELIBERATION n° 017240DE211220214 : MODIFICATION DES TARIFS
CANTINE AU 1^{er} JANVIER 2022 :**

Les tarifs de restauration scolaire sont fixés librement par la Collectivité en charge de la restauration scolaire, il est donc proposé de réactualiser les tarifs des cantines de Montendre, Chardes et Vallet au 1^{er} janvier 2022.

Le tarif des cantines de Chardes et Vallet a été fixé par le SIVOS à 2,40 €. Sur Montendre, il est proposé de ne pas augmenter le prix du repas.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstentions		
Vote	Unanimité	

- fixe le tarif des cantines de Montendre, Chardes et Vallet comme suit au 1^{er} janvier 2022 :

	Tarifs 2021	Tarifs au 1 ^{er} janvier 2022
Cantines de Montendre	2,40 €	2,40 €
Cantines de Chardes et Vallet	2,35 €	2,40 €
Cantine Adultes	3,30 €	3,40 €

**DELIBERATION n° 017240DE211220215 : CONVENTION D'ASSISTANCE
FINANCIERE A PASSER AVEC LE SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA
VOIRIE – REGULARISATION TVA :**

Monsieur le Deuxième Adjoint expose que le Syndicat Départemental de la Voirie a fait l'objet d'un contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017.

Suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a décidé des deux points suivants :

- Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1^{er} janvier 2019
- Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés.
 - *En accord avec les services de l'Etat, ces factures rectificatives vont permettre l'allègement financier des conséquences de la rectification de comptabilité pour le Syndicat de la voirie.*

- *La procédure retenue, en concertation avec les finances publiques, impose de mettre les collectivités dans le circuit d'écritures comptables qui ne générera aucune incidence financière à leur égard.*

Afin de permettre au Syndicat de régulariser sa situation, il est nécessaire que la Commune adopte la convention d'assistance financière qui expose les éléments suivants :

- Le contexte,
- Les pièces concernées par le retour de FCTVA (ou TVA si budget annexe),
- Les factures initiales et les factures rectificatives,
- Les écritures qui seront réalisées par le Syndicat de la Voirie,
- Les écritures qui seront à réaliser par la Collectivité et qui lui permettront de recevoir du FCTVA (ou TVA) supplémentaire,
- Les dernières écritures, après encaissement du FCTVA (ou TVA) par la Collectivité qui permettront au Syndicat de la Voirie de recevoir une somme de la Commune de Montendre, à hauteur de la somme perçue au titre du FCTVA (ou TVA) : ceci pour venir compenser, en partie, le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la Voirie.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie.

DELIBERATION n° 017240DE211220216 : CREATION DE POSTE POUR PROMOTION :

Monsieur le Deuxième Adjoint explique qu'un agent des services techniques municipaux titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe a obtenu l'examen professionnel d'agent de maîtrise.

Conformément aux lignes directrices de gestion adoptées en 2021, cet agent peut prétendre à être promu dans ce cadre d'emploi.

Il est donc nécessaire de créer un poste d'agent de maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} mars 2022.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de créer un poste d'agent de maîtrise territoriale à temps complet à compter du 1^{er} mars 2022 ;
- Précise que le poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe actuellement occupé par cet agent sera supprimé à compter de la date de sa nomination effective sur ce poste ;
- Autorise le Maire ou le Deuxième Adjoint à signer tout document et à accomplir toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE211220217 : SUBVENTION A L'ASSOCIATION LECTUR@MEDIA POUR L'ORGANISATION DU SALON DU LIVRE 2021 :

Madame le Premier Adjoint rappelle que l'Association Lectur@média a tenu son 8^e salon du livre le dimanche 17 octobre 2021. Cette manifestation a permis de réunir plus de 30 auteurs dans la salle municipale Claude Augier et de promouvoir la lecture sur le territoire de l'espace de vie de Montendre.

Il est proposé d'attribuer une subvention de 350 euros à l'association à titre de soutien à l'organisation de cette manifestation.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Accorde une subvention de 350 euros à l'association Lectur@média au titre de l'organisation du salon du livre 2021 ;
- Autorise le Maire ou le Deuxième Adjoint à signer tout document et à accomplir toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE211220218 : MODIFICATION DES STATUTS DU SDEER POUR AJOUTER UNE COMPETENCE, AU TITRE DES ACTIVITES ACCESSOIRES, RELATIVE A LA MAÎTRISE DE LA DEMANDE D'ENERGIE ET LA PERFORMANCE ENERGETIQUE :

Monsieur le Quatrième Adjoint explique que les statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) ont été définis par l'arrêté préfectoral n° 17-1107-DRCTE-BCL du 13 juin 2017, date de leur dernière modification (la création du SDEER datant de 1949).

Lors de sa réunion du 13 avril 2021, le Comité syndical du SDEER a décidé de modifier les statuts du SDEER afin d'ajouter des compétences à caractère optionnel relative à l'infrastructure de recharge de véhicules électriques.

Cette modification qui consiste à amender les statuts du SDEER comme suit :

- A l'article 2, après le deuxième alinéa du paragraphe consacré aux « *Activités accessoires* », il est proposé d'insérer l'alinéa suivant :

« Sur demande des collectivités membres, le Syndicat peut accompagner les interventions et investissements de ses membres dans le domaine de la maîtrise de la demande en énergie et plus particulièrement dans le domaine de la performance énergétique de l'éclairage public, des bâtiments et des équipements publics, de l'achat d'énergies et du suivi et de l'optimisation des consommations énergétiques. »

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Donne un avis favorable au projet de modification des statuts du Syndicat départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime, tel qu'il a été voté par son Comité syndical le 13 avril 2021.

DELIBERATION N° 017240DE211220219 : CHOIX DU CONCESSIONNAIRE ET ADOPTION DU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ETABLISSEMENT D'ACCUEIL DU JEUNE ENFANT DE LA MAISON DE LA PETITE ENFANCE

Madame le Premier Adjoint rappelle que, par délibération n° 017240DE170620218, en date du 17 juin 2021, le Conseil Municipal a adopté le principe du recours à la délégation de service public pour la gestion de l'Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE) de la Maison de la Petite Enfance et autorisé le Maire à procéder à la mise en concurrence correspondante.

Cette procédure s'est déroulée du 15 juillet 2021, date d'envoi de l'avis d'appel à candidature, au 3 décembre 2021, date d'envoi aux membres du Conseil Municipal du rapport du Maire prévu à l'article L 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Après analyse des candidatures et des offres par la Commission de Délégation de Service Public présentées par la société People & Baby (9 avenue Hoche 75008 Paris) et l'association Mamuse et Méduque (3 bis impasse Font Mattot 17130 Montendre), il a été décidé d'engager les négociations avec l'association Mamuse et Méduque, la différence d'évaluation du critère prix étant trop importante entre les deux offres présentées pour retenir l'offre présentée par People & Baby. Il est proposé au Conseil Municipal de choisir l'association Mamuse et Méduque comme délégataire pour la gestion de l'établissement multi-accueil.

Il est également proposé au Conseil Municipal d'adopter le projet de contrat qui n'a pas fait l'objet de modification suite à la phase de négociation et dont l'économie générale peut être présentée comme suit.

Le projet de contrat de délégation de service public relative à la gestion de l'EAJE de la Maison de la Petite Enfance prévoit de confier au délégataire, pour une durée de 6 ans à compter du 1^{er} janvier 2022, les missions suivantes :

- obtention et renouvellement des autorisations nécessaires à la gestion du service délégué au délégant (notamment PMI, CAF, etc.) ;
- gestion des relations avec les partenaires financiers (CAF, MSA, etc.) conformément aux termes du contrat ;
- accueil des enfants de 10 semaines à 4 ans (étendu aux enfants de moins de 6 ans atteints d'un handicap ne leur permettant pas d'accéder à l'école maternelle) au sein du service délégué dans le respect des modalités d'accueil et du règlement de service fixés dans le contrat ;
- fourniture des couches et goûters aux enfants ;
- fourniture des repas et lait aux enfants dans les conditions fixées dans le contrat ;
- respect a minima des dispositions légales et réglementaires prévues notamment par le Code de la Santé Publique et le Code de l'action sociale et des familles ;
- mise en œuvre d'un projet pédagogique et d'établissement ;
- sécurisation des enfants et des familles dans les conditions légales et réglementaires en vigueur ;
- gestion des relations avec les familles dans le respect du règlement de fonctionnement arrêté par le délégataire en accord avec le délégant ;
- facturation du service et la perception des redevances auprès des usagers ;
- la commercialisation de places dans les conditions arrêtées par le contrat ;
- surveillance et nettoyage des biens et des locaux de la structure d'accueil du jeune enfant selon les modalités arrêtées par le contrat ;

Le Délégué appliquera aux familles les tarifs définis par le barème national de la CAF pour les services d'accueil collectif.

Le Délégué assurera la gestion du service délégué à ses risques et périls. Le Délégué devra gérer le service de façon à assurer l'équilibre des comptes.

Cet équilibre sera déterminé selon un compte de résultat prévisionnel établi pour l'établissement sur une année moyenne de fonctionnement. Il servira de référence et correspondra à des conditions d'exploitation que la Commune s'engagera à ne pas modifier substantiellement sans en avoir préalablement informé le Délégué.

En contrepartie de ses obligations dans le cadre du contrat, et en rémunération des services qu'il rend aux usagers, le Délégué percevra de manière exclusive :

- les redevances auprès des usagers en fonction des barèmes imposés par la CAF,
- les compléments versés par la CAF et la MSA dans le cadre de la prestation de service unique (PSU) et de la Convention Territoriale Globale,
- toute subvention de fonctionnement ou d'investissement à laquelle il pourrait prétendre,
- une compensation pour contrainte de service public versée par la Commune.
- toutes les recettes accessoires telles qu'indemnités d'assurances et produits financiers de gestion.

Le Délégataire supportera les charges d'exploitation relatives à la gestion de celui-ci.

La Commune conservera néanmoins à sa charge, la fourniture d'eau et d'électricité, l'assainissement, l'entretien des espaces verts ainsi que les contrôles et travaux nécessaires à la maintenance du bâtiment.

Les locaux seront mis à disposition du délégataire à titre gratuit.

La compensation annuelle versée par la Commune pour l'ensemble du service déléguée sera définie par rapport aux comptes d'exploitation prévisionnels fournis dans l'offre du candidat retenu.

Les comptes d'exploitation prévisionnels seront établis sur la base d'un taux de remplissage de 78 % d'heures facturées et de la PSU correspondant au niveau de prestation fourni à un taux d'heures facturées compris entre 100 et 107 % des heures réalisées. La compensation financière versée par la Commune correspondra donc à la subvention d'équilibre nécessaire pour assurer le service dans ces conditions. Elle sera de 9 564 euros pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Le délégataire assumera donc la responsabilité, d'une part, d'atteindre a minima un taux de remplissage facturé de 78 % pour atteindre son équilibre et le maintien du taux d'heures facturées entre 100 et 107 % des heures réalisées.

La compensation financière due par la Commune sera versée à la structure gestionnaire en une fois, au plus tard le 31 janvier.

A tout moment, la Commune disposera d'un droit de contrôle sur l'exécution technique et financière du présent contrat par le Délégataire ainsi que sur la qualité du service rendu aux usagers.

Il comprendra notamment :

- un droit d'information sur la gestion du service délégué ;
- le pouvoir de prendre toutes les mesures prévues par le projet de contrat aux frais du délégataire lorsqu'il ne se conformera pas aux obligations mises à sa charge.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 1411-3 du CGCT, le délégataire devra produire chaque année avant le 1er mai aux services administratifs de la Commune un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service.

Le rapport sera établi pour chaque année civile : du 1^{er} janvier au 31 décembre. Un rapport spécifique sera établi pour les années non complètes en début et en fin de contrat.

Conformément à l'article R. 1411-7 du CGCT, ce rapport tiendra compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respectera les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport seront tenues par le délégataire à la disposition de la Commune dans le cadre de son droit de contrôle.

La Commune aura le droit de contrôler les renseignements donnés dans les comptes rendus techniques et financiers.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Adopte le contrat de concession de service public pour la gestion de l'établissement d'accueil du jeune enfant de la Maison de la Petite Enfance présenté ci-dessus ;
- Choisit l'association Mamuse et Méduque (domiciliée 3 bis impasse Font Matot – 17130 Montendre) comme titulaire de ce contrat ;
- Autorise le Maire ou le Premier Adjoint à entreprendre toute démarche et à signer tout document nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE2112202110 : MODIFICATION SIMPLIFIEE N° 2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME – MODALITES DE MISE A DISPOSITION DU DOSSIER AU PUBLIC :

Monsieur le Maire rappelle que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Commune de Montendre a été approuvé par délibération du Conseil Municipal du 6 juin 2005 et modifié par délibération du Conseil Municipal du 30 novembre 2006.

Il explique que ce PLU nécessitera ultérieurement une mise en conformité avec le Schéma de Cohérence Territorial de la Haute Saintonge mais, certaines évolutions de la législation applicable en matière d'urbanisme et de fiscalité de l'urbanisme rendent nécessaire d'engager une procédure de modification simplifiée du PLU de la Commune de Montendre sans attendre une refonte complète du document.

Il précise, par ailleurs, que le Conseil Municipal a renoncé à un certain nombre d'emplacements réservés et d'autres emplacements réservés ne correspondent plus à des besoins d'aménagement de la Commune tels qu'ils avaient été conçus en 2005, au moment de l'adoption du PLU.

C'est pourquoi il a été arrêté un projet de modification dont les objectifs sont les suivants :

- Modifier les règles de stationnement applicables à la zone UA afin de permettre la remobilisation et des immeubles à usage d'habitation du centre-ville de Montendre en anticipation des objectifs de densification fixés par le SCOT ;
- Supprimer le 3. des articles UA 12, UB 12 et UC 12 qui font référence à la participation pour non réalisation d'aire de stationnement ;
- Supprimer les emplacements réservés 4, 15, 20 et 25 ;
- Permettre aux bâtiments situés en zone A du PLU de bénéficier des possibilités d'extension et de construction d'annexes aux bâtiments existants offertes par l'article L 151-13 du Code de l'Urbanisme.

En vertu de l'article L.153-45 du Code de l'urbanisme, la procédure de modification du PLU peut faire l'objet d'une procédure simplifiée, dès lors que le projet de modification n'a pas pour objet :

- Soit de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan ;
- Soit de diminuer ces possibilités de construire ;
- Soit de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ;
- Soit d'appliquer l'article L. 131-9 du Code de l'urbanisme.

Cette procédure peut également être utilisée dans :

- Les cas de majoration des droits à construire prévus à l'article L. 151-28 ;
- Le cas où elle a uniquement pour objet la rectification d'une erreur matérielle.

L'évolution du PLU envisagée répond à ces critères.

Ainsi, il y a lieu pour le Conseil Municipal de délibérer sur les modalités de la mise à disposition du public, du dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L . 153-36 à L. 153-40, L. 153-45 à L. 153-48, R. 153-20 et R. 153-21,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 6 juin 2005 et modifié le 30 novembre 2006.

Vu l'arrêté n° 017240APMCV011220211 du Maire de la Commune de Montendre en date du 1^{er} décembre 2021 décidant d'engager la procédure de modification simplifiée n° 2 du PLU,

Considérant que le projet de modification n'aura pas pour effet de majorer de plus de 20 % les possibilités de construction résultant, dans une zone, de l'application de l'ensemble des règles du plan, de diminuer ces possibilités de construire, de réduire la surface d'une zone urbaine ou à urbaniser ni, enfin d'appliquer l'article L. 131-9 du Code de l'urbanisme,

Considérant qu'il peut en conséquence être soumis à la procédure de modification simplifiée conformément à l'article L. 153-45 du Code de l'urbanisme,

Considérant qu'en application de l'article L. 153-47 du Code de l'urbanisme, le projet de modification, l'exposé de ses motifs et le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées mentionnées sont mis à disposition du public pendant un mois, dans des conditions lui permettant de formuler ses observations,

Considérant qu'en application des mêmes dispositions, les modalités de la mise à disposition sont précisées par l'assemblée délibérante et portées à la connaissance du public au moins 8 jours avant le début de cette mise à disposition.

- Approuve les modalités suivantes de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n° 2 du PLU :
- Le projet de modification, l'exposé de ses motifs, ainsi que, le cas échéant, les avis émis par les personnes publiques associées, seront mis à la disposition du public pendant un mois au siège de la Commune de Montendre aux jours et heures d'ouverture de la Mairie ;
- Un registre permettant au public de consigner ses observations pendant toute la période de mise à disposition sera ouvert au siège de la Commune de Montendre ;
- Les observations du public pourront également être adressées par courriel sur une adresse électronique qui sera dédiée à cette procédure de modification et également par courrier au Maire de la Communauté de Montendre (29 rue de l'Hôtel de Ville 17130 Montendre).
- Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée n°1 du PLU, les lieux et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler ses observations sera publié huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public dans un journal diffusé dans le département.
- Cet avis sera affiché au siège de la Commune de Montendre ainsi que sur les panneaux d'affichage des Mairies annexes de Chardes et Vallet huit jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et pendant toute la durée de celle-ci.

DELIBERATION n° 017240DE2112202111 : REMBOURSEMENT DE FRAIS DE VIABILISATION D'UN TERRAIN :

Madame le Premier Adjoint rappelle que le lotissement TIVOLI prévoyait initialement la commercialisation d'un lot n° 19 d'une superficie de 2 300 m² au prix de vente de 85 000 € TTC.

Au regard des difficultés de vendre ce lot d'un seul tenant, par délibération n° 017240DE1912201911 en date du 19 décembre 2019, le Conseil Municipal avait décidé de diviser ce lot en deux lots numérotés 20 et 21 d'une superficie de 1 150 m² chacun au prix unitaire de 45 000 € TTC.

Il a été nécessaire de procéder à des travaux de viabilisation complémentaire pour le lot n° 21, le lot 19, d'un seul tenant, n'ayant fait l'objet de travaux de viabilisation que pour une seule construction affectés au lot 20 dans le cadre de la division.

Ces deux lots ont été vendus. Le lot n° 21 a été vendu à Monsieur Gilles SALMON et à Madame Nathalie LEGRAND dont l'habitation est en cours de construction.

Lors de leurs travaux de raccordement, il a été constaté par ENEDIS que la prolongation des fourreaux destinés à l'alimentation électrique de leur projet ne rendait pas possible l'implantation de leur compteur d'alimentation dans leur logement contrairement aux autres lots.

En effet, un point de livraison ne peut être implanté à une distance de plus de 36 mètres du coffret de quartier. L'aménagement avait bien été conçu, dans le cadre de la répartition initiale des lots de manière à ce qu'aucun point de livraison ne soit à plus de 36 mètres mais cela n'a plus été le cas à partir de la création du lot n° 21.

Monsieur SALMON et Madame LEGRAND ont donc dû faire face à des frais de viabilisation complémentaires par rapport aux autres acquéreurs du lotissement alors que l'opération prévoyait la vente de terrain viabilisés.

Ces frais s'élèvent à la somme de 849,60 € TTC et correspondent à l'installation d'un disjoncteur 60 A en limite de domaine public et au câblage de raccordement de leur habitation entre le point de livraison et leur habitation.

Afin de respecter l'équité entre les acquéreurs et d'éviter la mise en cause de la responsabilité contractuelle de la Commune de Montendre, il est donc proposé de rembourser Monsieur SALMON et Madame LEGRAND de la somme de 849,60 euros.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide de verser, à titre d'indemnisation des frais de raccordement électrique supplémentaire de leur habitation, la somme de 849,60 € ;
- Autorise le Maire ou le Deuxième Adjoint à signer tout document et à accomplir toute démarche nécessaire à cet effet.

DELIBERATION n° 017240DE2112202112 : AVENANT A LA CONVENTION POUR L'EXPLOITATION D'UN MANEGE ET D'UN STAND AU LAC BARON-DESQUEYROUX :

Monsieur le Maire explique que, pendant la saison estivale, le propriétaire du manège et du stand du lac Baron-Desqueyroux n'a pas été en mesure d'assurer pleinement l'exploitation de son commerce du fait, d'une part, de l'instauration du passe sanitaire, auquel son activité de restauration était assujettie, et d'autre part, de problèmes de santé avérés de son épouse qui l'on amené à mettre un terme à sa saison de manière anticipée.

Afin de prendre en compte ces circonstances particulières qui ont fortement nui à l'équilibre économique de son activité, il est proposé de réduire le loyer normalement prévu dans le cadre de la convention précaire d'occupation du domaine public conclue avec lui.

Le loyer initialement arrêté étant de 880 €, il serait ramené à la somme de 500 €.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

	Répartition des voix	Précisions
Pour	19	
Contre		
Abstention		
Vote	Unanimité	

- Décide, au regard des circonstances particulières d'exploitation rencontrées par le propriétaire du stand et du manège implantés sur le site du Lac Baron Desqueyroux, de ramener le loyer de la convention d'occupation précaire du domaine public à 500 € ;
- Autorise le Maire à signer un avenant à la convention précaire modifiant le montant de ce loyer en conséquence ;

Affaires diverses

Monsieur le Maire donne compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire pour la période du 10/09/2021 au 08/12/2021. Il pointe la forte augmentation du nombre de ventes immobilières depuis 2019 et l'importance du nombre d'acquéreurs originaires de Gironde.

Il informe le Conseil que les nouveaux chiffres de la population légale (qui permet de calculer le montant des dotations de l'Etat) viennent d'être reçus en Mairie et que la population indiquée est stable. Néanmoins, la base de calcul étant de 2019, l'évolution des acquisitions immobilières n'y est pas prise en compte.

Monsieur le Maire donne ensuite lecture des questions écrites adressées par le groupe Montendre Avenir en préalable à la séance du Conseil Municipal :

Quel est l'état d'avancement des dossiers suivants :

- L'aménagement de la cour de l'école primaire
- « Petites villes de demain »

Les marchés nocturnes : seront-ils reconduits ? selon la même formule ?

En ce qui concerne l'aménagement de la cour de l'école primaire, Monsieur GIRAUDEAU explique que les plantations d'arbres ont été réalisées et que le mobilier est en cours de pose. Cette partie du chantier d'aménagement devrait être terminée pour la fin de la semaine.

Il restera les jeux d'évolution qui devrait, en principe, être installés pendant les vacances de février. Ce dernier point reste cependant en suspens du fait des graves difficultés d'approvisionnement en matières premières rencontrées par les fournisseurs.

Sur le dispositif Petites Villes de Demain, Monsieur le Maire explique qu'une réunion de présentation du dispositif aux conseillers municipaux sera organisée courant janvier.

Il précise que d'autres réunions seront organisées sur la même période sur plusieurs sujets importants qui nécessitent des interventions de techniciens : Défense extérieure contre l'incendie (DECI), Schéma de Cohérence Territorial (SCOT), Plan de Prévention du Risque Feux de Forêt (PPRIF).

A ce stade, les études nécessaires au lancement du projet font l'objet de financements de l'Etat et du Conseil Départemental de Charente Maritime mais rien n'est encore sûr pour la phase projet.

Monsieur POUJADE intervient à la demande de Monsieur le Maire pour apporter des précisions sur ce qui est ressorti de la dernière session du Conseil Départemental.

Il confirme que le Préfet entend rester ferme sur l'obligation pour les Communes de se mettre en conformité avec le règlement départemental relatif à la DECI (RDECI) et précise que le Conseil soutiendra les études PVD à hauteur de 50 % du montant HT.

Monsieur LATHIERE intervient pour rappeler que les reproches adressés par le Préfet aux Communes non encore en règle avec le RDECI pourraient être retournés aux services de l'Etat. Si la réglementation relative à la protection incendie remonte à 1951, les Communes ne délivrent les autorisations d'urbanisme que depuis les années 80 pour les premières à avoir récupéré la compétence. De nombreuses maisons non défendues aujourd'hui ont donc été construites sur autorisation de l'Etat alors qu'elles n'étaient pas protégées.

Pour les marchés nocturnes, Monsieur GIRAUDEAU explique qu'il est prévu de les reconduire si la situation sanitaire le permet. C'est en tout cas la position tant de l'équipe municipale que de l'association La Maison Pop qui en assure l'organisation.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20 h 35.

La secrétaire de Séance,



Céline BRIAUD

Le Maire,



Patrick GIRAUDEAU

Compte-rendu des délégations du Conseil Municipal au Maire :

période du 10/09/2021 au 08/12/2021 :

Item : Prise de toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits nécessaires sont inscrits au budget :

Date	Entreprise	Objet	Total TTC
14/09/2021	VEDIF Collectivités	Ganis nettoyage bâtiments.	259,20
14/09/2021	SAMEG MEUBLES GOIGOUX	Aspirateur école de Charades.	399,00
14/09/2021	SGDS - PROPNET	Acquisition sèche main salle municipale.	708,00
14/09/2021	HOPTOYS	Fournitures scolaires école élémentaire.	68,40
14/09/2021	SAS BURO PRO	Fournitures scolaires école élémentaire et école maternelle	346,66
14/09/2021	TAPHANEL Céline	Changement sable bacs à sable écoles.	1 303,20
14/09/2021	HB NET - Hugo BORDET	Nettoyage vitres salle réception du village de vacances	168,00
14/09/2021	SARL FRADON ET FILS	Alimentation volets électriques école de Charades.	1 155,60
14/09/2021	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation sur véhicule renault Kangoo.	970,64
14/09/2021	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	200 Disques de stationnement zone bleue.	468,00
20/09/2021	COOPERATIVE REGIONALE	Eau minérale mairie et ateliers.	14,66
20/09/2021	TESSIER Philippe	Pain restaurant scolaire Avril et Mai 2021.	371,20
20/09/2021	SAVOIRSPLUS	Fournitures scolaires école élémentaire.	63,80
20/09/2021	MOREAU Bruno	Reste à charge commune destruction nid de frelons	47,00
20/09/2021	NOREMAT SAS	Réparation sur tracteur Kubota.	665,42
20/09/2021	SARL T.S.M.	Grenaillage métallisation 4 obus ornement du monument aux morts de Vallet	629,18
20/09/2021	FABREGUE IMPRIMERIE	Imprimés urbanisme.	63,95
20/09/2021	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Frais d'analyses eau bassin ludique 23/08/2021.	203,81
20/09/2021	SAS AQUA GESTION	Frais d'analyses eaux baignades.	264,00
23/09/2021	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 1ère quinzaine septembre véhicules.	693,16
23/09/2021	COOPERATIVE REGIONALE	Eau minérale réunion maire adjoints du 20/09/2021.	14,93
23/09/2021	TESSIER Philippe	Sandwichs + gâteaux réunion maire adjoints du 20 septembre	48,90
23/09/2021	MEDAN S.A.	Fixations clôture espaces verts.	142,44
23/09/2021	SARL SIMON-OLLIER	Centrale vapeur école maternelle.	119,99
23/09/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel.	553,40
23/09/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel Charades.	171,19
23/09/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel Vallet.	471,02
23/09/2021	L'ÉCHOPPE SARL	Sabot agent restaurant scolaire.	126,00
23/09/2021	SAVOIRSPLUS	Fournitures scolaires école élémentaire.	242,93
23/09/2021	GETADE ENVIRONNEMENT	Solution hydroalcoolique.	455,76

23/09/2021	KILOUTOU	Location WC chimique chantiers jeunes.	252,78
27/09/2021	MAISON DE LA PRESSE DES HALLES	Fournitures bureau mairie de Chardès.	25,35
27/09/2021	ASSOCIATION CULTURELLE JONZAC	Prestation groupe RAPPEL, journées du patrimoine Vallet	400,00
27/09/2021	DESSOUS DE SCENE PRODUCTIONS	Représentation spectacle Mister Mat, journées du patrimoine Vallet	2 321,00
27/09/2021	HOTEL MONTANDRONIS Mme BARBIER Corinne	Hébergement artistes spectacle, journées du patrimoine Vallet	213,60
28/09/2021	DUREPAIRE SAS	Granulés bois chauffage gymnase.	3 088,80
28/09/2021	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées + filtres nappes et sacs de sang du 24 septembre	172,42
28/09/2021	SARL SIMON-OLLIER	Fourniture papier format A4 mairie et écoles.	1 198,00
28/09/2021	SAS MON ECOLE	Fournitures scolaires.	157,00
28/09/2021	SAVOIRSPIUS	Fournitures scolaires école élémentaire.	28,30
28/09/2021	MOREAU Bruno	Reste à charge commune destruction nid frelons asiatiques	62,00
28/09/2021	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES	Recherche légionelles sur bâtiments publics.	399,98
28/09/2021	SARPOSI OUEST BLAYE	Pompes et nettoyage bacs dégraisseur restaurant école maternelle	405,16
30/09/2021	RESE	Remplacement poteau incendie salle municipale.	0,00
05/10/2021	RESE	Remplacement poteau incendie salle municipale.	2 298,00
07/10/2021	INTERMARCHIE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant 2è quinzaine septembre.	1 051,50
07/10/2021	INTERMARCHIE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Produits d'entretien et petit matériel cantine chardes	61,61
07/10/2021	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien.	510,20
07/10/2021	BMSO - POINT P	Coffre de chantier vallet.	144,19
07/10/2021	CEDEO	Petit matériel divers bâtiments.	1 086,46
07/10/2021	ORAPI HYGIENE BEYCHAC	Matériel porte disque auto laveuse.	191,59
07/10/2021	SARL BOUE FRERES	Petit matériel ateliers.	156,60
07/10/2021	SARL SNM	Matériaux canalisation eau mairie.	1 367,30
07/10/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel ateliers.	29,00
07/10/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Fournitures et petit matériel Vallet.	198,19
07/10/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Panneaux de signalisation.	421,20
07/10/2021	L'ECHOPPE SARL	Vêtements de travail agents restaurant et écoles.	1 018,68
07/10/2021	KILOUTOU	Location broyeur à branches.	3 137,40
07/10/2021	KILOUTOU	Location WC chimiques chantier jeunes Vallet église	660,72
07/10/2021	RIDORET MENUISERIE	Intervention sur menuiseries école maternelle.	589,20
07/10/2021	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation sur véhicule Kangoo ateliers.	35,00
07/10/2021	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	133,01
07/10/2021	A'DONF	Prestation son 3 techniciens, journées du patrimoine Vallet	600,00
07/10/2021	INTERMARCHIE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Denrées forum des associations du 4 septembre.	33,81
07/10/2021	INTERMARCHIE SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Denrées artistes, journées du patrimoine à Vallet	49,68
07/10/2021	SAS TERANGA SECURITY	Agent de sécurité contrôle pass sanitaire, journées du patrimoine Vallet	761,76
07/10/2021	TESSIER Philippe	Denrées élections départementales et régionales	93,96
07/10/2021	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression	Affiches journées du patrimoine Vallet du 18 sept	363,60

07/10/2021	SAS JDC		Location terminal carte bancaire + cartons de 15 bobines bassin ludique	252,00
12/10/2021	SARL BLAMONT ET FILS		Combustible Mairie, école élémentaire et école maternelle	16 320,00
12/10/2021	A2C SERVICES		Doubles clés et porte clés.	149,88
12/10/2021	SAS BURO PRO		Petit matériel et fournitures scolaires école maternelle	2 191,84
12/10/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Fournitures et petit matériel divers.	416,42
12/10/2021	SAS PSICOM		Cartes PVC pour cantines.	142,08
12/10/2021	YESSS ELECTRIQUE		Matériel électrique ateliers.	360,84
12/10/2021	CACC		Vêtements de travail ateliers.	396,60
12/10/2021	L'ECHOPPE SARL		Vêtements de travail agents restauration.	153,36
12/10/2021	NEWLOC		Location dumper gyro chantier canalisation Mairie.	682,82
12/10/2021	TAPHANEL Céline		Curage de fossés.	1 008,00
12/10/2021	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES		Vérification câble d'alimentation électrique bâtiment B gendarmerie	96,00
12/10/2021	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHEAU		Frais visite véhicule Renault Master.	65,00
12/10/2021	GROUPE CORBI		Réparation véhicule peugeot.	812,82
12/10/2021	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression		Impression bulletin municipal n° 4 et diverses affiches	0,00
12/10/2021	SAS BODET TIME ET SPORT		Maintenance panneau scores gymnase du 01/10/2021 au 30/09/2022	375,18
12/10/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Frais d'acte gestion domaine public route d'expiration charades	50,00
14/10/2021	SARL ALBERT		Remplacement pompe forage école maternelle.	7 189,73
14/10/2021	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES		Travaux déplacement comptage électrique gendarmerie	3 200,78
14/10/2021	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression		Impression bulletin municipal n° 4 et diverses affiches	2 481,00
20/10/2021	SGDS - PROPNET		Produits d'entretien.	1 734,24
20/10/2021	BETON CHANTIERS CHARENTE LIMOUSIN		Ciment salle municipale.	688,86
20/10/2021	CHUBB FRANCE		Cartouche de CO2 ateliers.	55,10
20/10/2021	DECATHLON PRO		Petit matériel école vallet.	57,00
20/10/2021	HOPTOYS		Tabouret école élémentaire.	409,40
20/10/2021	SARL LANDREAU ET FILS		Double vitrage Vallet.	43,42
20/10/2021	SARL M.A.P. - MONTENDRE AUTO PIECES		Crix rouleur ateliers.	182,90
20/10/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Enrobé pour voirie.	318,60
20/10/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Acquisition panneaux directionnels.	149,87
20/10/2021	L'ECHOPPE SARL		Chaussures de travail agents des écoles et restaurant scolaire	189,00
20/10/2021	SA FABIEN MATERIAUX		Bottes sécurité agent charades.	28,43
20/10/2021	PLD AUTO SARL		Réparations sur véhicules IVECO et peugeot boxer.	550,37
20/10/2021	LAROCHE MOTOCULTURE		Réparation taille haie et découpeuse espaces verts	306,00
20/10/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Frais d'acte de gestion domaine public Place R PAILLE	50,00
21/10/2021	SAS OFFICE NOTARIAL JONZ'ACTE		Reste dû honoraires acquisition consorts ROBERT.	220,96
25/10/2021	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant véhicules 1ère quinzaine d'octobre.	937,06
25/10/2021	COOPERATIVE REGIONALE		Riz restaurant scolaire + eau minérale salon du livre	16,65
25/10/2021	SARL BRINKS EVOLUTION		Sacs collecteurs billets et monnaies régies.	127,20

25/10/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel divers.	693,10
25/10/2021	SAVOIRPLUS	Fournitures scolaires école élémentaire.	194,69
25/10/2021	APAVE SUDEUROPE	Vérification électrique réglementaire gymnase, ateliers	2 050,25
25/10/2021	APAVE SUDEUROPE	Vérification électrique réglementaires mairie, cofrets forains, bassin ludique	1 403,24
25/10/2021	APAVE SUDEUROPE	Vérification électrique réglementaire maison de la chasse, cinéma, bâtiment rue des genêts	834,34
25/10/2021	APAVE SUDEUROPE	Vérification réglementaire électrique garage place de la Gare, MSAP et salle des fêtes Vallet	360,00
25/10/2021	KILOUTOU	Location WC chimique chantier jeunes vallet en retour	379,80
25/10/2021	ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL LES 2 MONTS	l'onte et taille sur différents sites au 13/10/2021	8 108,59
25/10/2021	ALLIANCE FORETS BOIS	Débroussaillage au rouleau landais plantation résineux	10 890,00
25/10/2021	AUTOMOBILES BOUTEILLER	Réparation véhicule ford transit.	321,32
25/10/2021	CONTROLE TECHNIQUE SUD - SARL MICHIEAU	Frais visite véhicule peugeot boxer.	65,00
25/10/2021	GROUPE CORBI	Réparations sur véhicule peugeot .	629,67
25/10/2021	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Réparation châssis plateau véhicule Ford plateau.	403,20
25/10/2021	PEDAGOGICIE	Renouvellement abonnement.	270,78
25/10/2021	S.A.P.E.S.O. S.A.	Frais d'insertion audit sur les assurances.	1 353,50
25/10/2021	AUTOMOBILE CLUB DE L'OUEST	Critérium jeune conducteur du 11/10/2021 école élémentaire	3 276,00
25/10/2021	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées salon du livre du 18 octobre.	33,18
02/11/2021	COOPERATIVE REGIONALE	Denrées cantine Vallet.	6,36
02/11/2021	ESSAIMONS	Boite recyclage masques.	96,00
02/11/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Plaques de rues et numéros maison.	139,44
02/11/2021	DUCHENIE Isabelle - Atelier d'impression	Ramettes papier couleur école maternelle + impression papier en-tête mairie	862,80
02/11/2021	CONVIVIO PRO	Repas livrés cantines de montendre chardes et vallet	16 563,81
02/11/2021	SOI.URIS	Acquisition et mise en place d'une borne wifi public	1 484,22
02/11/2021	LOC@BUSSAC	Location pelle, remorque et dumper les 13 et 14 septembre	774,12
02/11/2021	SARP OUIS OUEST BLAYE	Hydrocurage canalisations eaux usées stade de foot	428,84
02/11/2021	SARL MONTENDRE AUTOMOBILES	Réparation sur véhicule Kangoo.	288,77
02/11/2021	SARL ALBERT	Remplacement des afficheurs gymnase.	1 095,88
02/11/2021	SILLIKER SA	Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	113,38
02/11/2021	MONTENDRE TRAITEUR Mr-Christophe BOULLE	Plateaux repas, denrées coktail salon du livre	1 450,00
02/11/2021	SIRIF	Denrées salon du livre du 18 octobre 2021.	114,78
04/11/2021	BMSO - POINT P	Produit antiverdissure terrains tennis.	359,70
04/11/2021	CACC	Matériel ateliers.	978,41
04/11/2021	CEDEO	Petit matériel divers bâtiments.	769,79
04/11/2021	EURL BMS 17	Fourniture de lames de banes pour tribunes stade de foot	516,80
04/11/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petites fournitures diverses.	201,94
04/11/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE	Petit matériel Vallet.	441,70
04/11/2021	L'ECTIOPPE SARL	Chaussures de travail agents restaurant scolaire.	126,00
04/11/2021	EURL LIBRAIRIE MOLLAT	Fournitures scolaires école élémentaire.	150,80

04/11/2021	APAVE SUDEUROPE	Vérifications électriques réglementaires château, boudrome, local mamie papi club	630,40
04/11/2021	LA POSTE - AGENCE TVT BORDEAUX	Frais distribution bulletin municipal n° 4.	535,49
04/11/2021	CHUBB FRANCE	Fourniture et pose bloc d'évacuation école élémentaire	656,61
04/11/2021	CHUBB FRANCE	Fourniture et pose de bloc d'évacuation et éclairage maison de la Petite Enfance	699,26
04/11/2021	CHUBB FRANCE	Fourniture et pose de bloc d'évacuation village de vacances	1 287,31
04/11/2021	ENEDIS	Modification branchement électrique gendarmerie.	1 234,80
04/11/2021	PLD AUTO SARL	Remplacement disques et plaquettes de frein véhicule	1 212,22
04/11/2021	SAS GARAGE CHASSAGNAC	Vidange entretien véhicule IVECO ateliers.	484,80
04/11/2021	SAS SCMM BREAUD Sébastien	Travaux de réparation sur matériel bassin ludique.	876,00
04/11/2021	GROUPE HOSPITALIER LA ROCHELLE RE AUNIS	Acquisition de 7 abris de jardin pour jardins familiaux	11 871,72
10/11/2021	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION	Carburant véhicules 2è quinzaine d'octobre.	1 375,32
10/11/2021	COOPERATIVE REGIONALE	Eau minérale ateliers.	17,25
10/11/2021	A2C SERVICES	Doubles clés + cadenas pompier pistes pare feu.	396,80
10/11/2021	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Fleurissement cimetière et fleurissement hiver Vallet	257,54
10/11/2021	QUINCAILLERIE PORTALET	Doubles clés salle municipale.	175,39
10/11/2021	SARL BOUE FRERES	Petit matériel ateliers.	446,02
10/11/2021	SARL SIMON-OLLIER	Ecran ordinateur police municipale	129,99
10/11/2021	SARL SNM	Matériaux divers.	1 159,58
10/11/2021	YESSS ELECTRIQUE	Matériel ateliers.	157,60
10/11/2021	BETON CHANTIERS CHARENTE LIMOUSIN	Ciment chantier voirie passage extérieur mairie.	2 873,22
10/11/2021	JARDINERIES MONPLAISIR SAS	Fleurs pour fleurissement hiver chardes.	109,92
10/11/2021	MOREAU Bruno	Part restant à charge Commune destruction nid de frelons asiatiques	79,40
10/11/2021	AIR LIQUIDE SANTE FRANCE	Location bouteille d'oxygène bassin ludique.	108,00
10/11/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Point à temps 2021 Chardes.	6 000,96
10/11/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE	Point à temps 2021 Vallet.	6 000,96
10/11/2021	SARL BOUE FRERES	Réparation sur tracteur Kubota.	92,40
22/11/2021	BLACHERÉ S.A.	Illuminations de Noël grand rue, halles et rond point de l'Europe	8 887,66
22/11/2021	SAS ESPI BATIMENT	Installation stores mairie.	5 318,40
23/11/2021	TESSIER Philippe	Pain cantines juin juillet et septembre restaurant scolaire	626,40
23/11/2021	TESSIER Philippe	Baguettes don du sang.	20,70
23/11/2021	SGDS - PROPNET	Produits d'entretien.	203,57
23/11/2021	SARL LEGER PERE ET FILS	Balayage voirie montendre mois d'octobre.	1 632,00
23/11/2021	CINE SERVICE	Contrat entretien billetterie cinéma du 1/10 au 31/12/2021	254,52
24/11/2021	S.A.P.E.S.O. S.A.	Frais insertion marché public extension caserne de gendarmerie	678,53
24/11/2021	SAS SODA ARCHITECTES	Honoraires n° 8 et solde maîtrise d'oeuvre réaménagement salle municipale	304,92
25/11/2021	SAS ESPI BATIMENT	Installation de stores école de Vallet.	1 800,00
29/11/2021	TAPHANEL Céline	Élargissement de la voie au niveau du cimetière de Charde	4 054,32
29/11/2021	TAPHANEL Céline	Création réseau pluvial rue de la Chapelle et élargissement chemin chez Fedon Charde	15 000,00

29/11/2021	TAPHANEL Céline		Aménagement accès handicapé square Mairie de Chardès	1 800,00
30/11/2021	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant véhicules 1ère quinzaine novembre.	571,88
30/11/2021	COOPERATIVE REGIONALE		Denrées restaurant scolaire.	6,71
30/11/2021	ACT SERVICE INFORMATIQUE		Hub avec 7 ports usb école élémentaire.	76,84
30/11/2021	ACT SERVICE INFORMATIQUE		2 Câbles convertisseur HDMI vers VGA mairie.	64,80
30/11/2021	ACT SERVICE INFORMATIQUE		Caméra école élémentaire.	85,20
30/11/2021	COMPTOIR DE BRETAGNE		Petit matériel vaisselle restaurant scolaire.	461,86
30/11/2021	MANUFAN COLLECTIVITES		Miroir sanitaires salle municipale et conteneurs ateliers	608,40
30/11/2021	MEDAN S.A.		Peinture traçage terrain foot.	329,02
30/11/2021	NOREMAT SAS		Huile hydraulique ateliers.	194,42
30/11/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Fournitures diverses.	223,33
30/11/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Petites fournitures Vallet	72,16
30/11/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Acquisition panneaux directionnels.	145,90
30/11/2021	SAS BURO PRO		Fournitures scolaires école maternelle.	130,46
30/11/2021	PHARMACIE DU CHATEAU		Produits pharmaceutiques école chardès.	16,39
30/11/2021	HYDRO ASSISTANCE INGENIERIE		Inspection vidéo forage puits école maternelle.	3 558,00
30/11/2021	PAIERIE DEPARTEMENTALE DES DEUX SEVRES		Frais d'analyses recherche légionelles dans les eaux chaudes sanitaires bâtiments	545,05
30/11/2021	SAPIAN		Dératisation rues de la Rogère, de verdun, Edouard Picquenard	691,20
30/11/2021	ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL LES 2 MONTS		Entretien du site du lac suite à Free music.	540,00
30/11/2021	ETS PUBLIC DEPARTEMENTAL LES 2 MONTS		Tonte espaces verts et tailles sur montendre chardès et vallet	6 619,06
30/11/2021	CLOCHARD Laurent - MACONNERIE GENERALE		Contrôle assainissement salle des fêtes de Vallet.	276,00
30/11/2021	FORAGE MASSE Michel		Intervention sur forage école maternelle remontée pompe	2 640,00
30/11/2021	SAS SCMM BREAUD Sébastien		Remplacement traverse camion plateau ateliers.	336,00
30/11/2021	DI SERVICES		Initiation à l'utilisation des défibrillateurs extérieurs	356,40
30/11/2021	SILLIKER SA		Frais d'analyses denrées restaurant scolaire.	113,38
30/11/2021	CHAINTRIER SARL		Frais de transport élèves école élémentaire à Montendre	130,00
02/12/2021	TESSIER Philippe		Pain Octobre restaurant scolaire.	241,28
02/12/2021	CINE SERVICE		Lampe projecteur cinéma.	622,44
02/12/2021	PUM PLASTIQUES SAS		Fourniture regard voirie.	1 245,19
02/12/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Panneaux de police.	27,56
02/12/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Plaques de rues Montendre.	403,28
02/12/2021	EDITIONS FERYANE		Livres bibliothèque.	337,63
02/12/2021	MORTUREUX Yolande		Livres bibliothèque.	1 060,70
02/12/2021	EURL LIBRAIRIE MOLLAT		Fournitures scolaires école élémentaire.	61,44
02/12/2021	MOREAU Bruno		Destruction nid frelons domaine public rue de la grève	224,00
02/12/2021	SOLURIS		Installation convocation élus ordinateur DGS.	731,00
02/12/2021	GRIJEN LOC		Location broyeur de végétaux du 05 au 22/11/2021 espaces verts	1 783,60
02/12/2021	KILOUTOU		Location pulvérisateur avec lance espaces verts.	83,16

02/12/2021	TAPHANEL Céline		Curage fossés sur la commune.	4 312,80
02/12/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Point à temps voirie Montendre.	8 000,00
02/12/2021	ATS CULLIGAN		Maintenance adoucisseur gymnase.	279,60
02/12/2021	TOSHIBA REGION SUD OUEST		Entretien copieur bureau adjoints	142,87
02/12/2021	COOPERATIVE REGIONALE		Denrées - pineau gobelets vin d'honneur	88,61
06/12/2021	L'AVENIR ELECTRIQUE DE LIMOGES		Travaux génie civil alimentation Orange lot 19B lotissement tivoli	4 543,92
06/12/2021	SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE LA VOIRIE		Revêtement bicouche rue Font marvaux.	4 028,40
08/12/2021	INTERMARCHÉ SA SAINTONGE DISTRIBUTION		Carburant 2è quinzaine novembre véhicules.	1 242,28
08/12/2021	SGDS - PROPNET		Produits d'entretien restaurant scolaire.	530,95
08/12/2021	A2C SERVICES		Doubles clés + a tampon mairie de Chardes et 1 tampon mairie vallet	113,82
08/12/2021	BMSO - POINT P		Petites fournitures chardes.	268,43
08/12/2021	CACC		Vêtements de travail ateliers pochoir lettre Vallet	546,92
08/12/2021	CEDEO		Patit matériel divers.	502,14
08/12/2021	SARL M.A.P. - MONTENDRE AUTO PIECES		Balais essuie glace véhicules.	56,45
08/12/2021	SARL SNM		Matériaux ateliers.	243,53
08/12/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Petit matériel ateliers.	56,49
08/12/2021	SAS JABEAU - BRICOMARCHE		Peit matériel Vallet.	96,85
08/12/2021	YESSS ELECTRIQUE		Petit matériel électrique ateliers.	72,13
08/12/2021	SOLENTIS SA		Fourniture ensemble de 2 capots regards voirie.	144,00
08/12/2021	A.D.A.P.E.I. ESAT LA PAILLERIE		Plants pour massifs espaces verts.	380,20
08/12/2021	CONVIVIO PRO		Repas livrés en Octobre cantines écoles élémentaire maternelle chardes et vallet	12 632,31
08/12/2021	LA MAISON POP' - CENTRE SOCIO CULTUREL		Frais surveillance inter classe cantine écolé élémentaire	1 915,56
08/12/2021	SARL LAFICOM		Mise à jour version budg'éclair 2022.	324,00
08/12/2021	SOLURIS		Réabonnement adobe acrobat pro et adobe indesign service communication	663,60
08/12/2021	SA MAZEAU		Révision brouette motorisée espaces verts.	1 781,70
08/12/2021	SASU ARSICAUD FROID SERVICE		Réparation lave vaisselle restaurant scolaire.	175,20
08/12/2021	SARL VERONZAC - INTERSPORT		But et ballon Noël communal du 16/12/2021.	119,98
08/12/2021	DUCHENE Isabelle - Atelier d'impression		Impression plans révision simplifiée PLU.	577,20
08/12/2021	CHAINTRIER SARL		Transport élèves école élémentaire à Montlieu	130,00

Aménagement du Hangar de la rue du Stade – Banque alimentaire : 29 novembre 2021

Lot	Entreprise	Montant HT	Montant TTC
Gros Œuvre - VRD	EGCB17 1 route de Rouffignac 17130 COUX	9 131 €	10 957,20 €
Electricité	SARL MARRIER Jérôme 9 avenue de la République 17130 MONTENDRE	4 880 €	5 856 €
Serrurerie	SCMM BREAUD Sébastien SAS 11 route de Rouffignac 17130 COUX	1 470 €	1 764 €
Plomberie	SARL ROCHE 19 Le Bourg - VALLET - 17130 MONTENDRE	3 550,99 €	4 261,19 €
Platerie	SARL CORBELLON 46 ter avenue de la République 17130 Montendre	2 957,75 €	3 549,30 €
Peinture - Revêtements de sol	SAS MARRAUD 10 rue du Moulin Buisson 17130 MONTENDRE	861,65 €	1 033,98 €
TOTAL		22 851,39 €	27 421,67 €

Item : Exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au 1^{er} alinéa de l'article L 213-3 de ce même Code, conformément à la délibération du Conseil Municipal en date du 19 septembre 2005 délimitant les zones soumises à droit de préemption :

Reçu le	Propriétaire	Mandataire	Nature et adresse du bien	Sion et n°	Surf parcelle	Prix	Date	Bénéficiaire	Renonc.	Date départ
09/09/2021	Mme Josiane FERRIE	Me Stéphane CLERGEAU 16 Rue Elie-Vinet 16300 BARBEZIEUX SAINT HILAIRE	Terrain à bâtir Le Bourg Est	AO n°198	8 A 93 CA	50 000,00 €	13/09/2021	M. Philippe DUPUIS et Mme Françoise TEXIER	X	14/09/2021
10/09/2021	M. Patrice LAMAZEROLLES	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Habitation 2 rue du Four	AA n°116	1 A 7 CA	74 000,00 €	13/09/2021	M. Jean-François DRILHOLLE	X	14/09/2021
10/09/2021	M. Didier LALANDE	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Terrain à bâtir le Bourg - Vallet	456 A n°1283 - 1285 - 1286 - 1287	17 A 27 CA	28 000,00 €	27/09/2021	Mme Nadège PELLUCHON	X	29/09/2021
16/09/2021	M. et Mme Philippe CHAUCHET	Me Pascal HAU-PALE 12 rue du Palais de l'Ombrière 33000 BORDEAUX	Habitation 10 rue du Bois des Baronnes	BA n°60	7 A 21 CA	203 000,00 €	20/09/2021	?	X	21/09/2021
17/09/2021	Cts MARCELLY	Me Damien DUPEYRON 30 Avenue de Paris 33620 CAVIGNAC	Habitation 3 rue Edouard Picquenard	AO n°24 et 25	4 A 13 CA	215 000,00 €	20/09/2021	M. et Mme ROUSSELET Yann	X	21/09/2021

27/09/2021	SCI L'HOTE	Me Laurent DAESCHLER Chemin des Groies de Chez Fouché BP 126 17504 Jonzac	Habitation 3 rue du Minage	AA n°85 et 118	40 CA	57 200,00 €	04/10/2021	Mme Marylène MENERET	X	07/10/2021
06/10/2021	M. et Mme Matthieu et Valérie ROUXEL	Me Arnaud VIOSSANGE 216 bis rue Nationale 33240 SAINT ANDRÉ DE CUBZAC	Habitation 29 route de Charades	AL n°38	7 A 39 CA	320 000,00 €	11/10/2021	M. Manuel ALVES RABALDINHO et Mme Odette RIBEIRO	X	11/10/2021
15/10/2021	M. BACHELARD christian	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Terrain à bâtir Pièces de Lignière	090B N°2153, 2154, 2161, 2162, 2155, 2156, 2157, 2158	38 A 94 CA	25 000,00 €	26/10/2021	Mr Jean- François VANNIER	x	25/10/2021
12/10/2021	Mr DUCUING Alain	Me Damien DUPEYRON 30 Avenue de Paris 33620 CAVIGNAC	Maison 26 rue de Vincennes	AH N°5	31 A 28 CA	215 000,00 €	18/10/2021	Mr et Mme Mohamed CHABBI	X	21/10/2021
21/10/2021	MR CLISSON Michel	Me Isabelle KLOPP BAUDRY 14 rue de Saint Bonnet 17150 MIRAMBEAU	Maison 46 av de Royan	AI N°48	27 A 55 CA	150 000,00 €	08/11/2021	Mr et Mme LEQUIEN- JOUNET	X	09/11/2021
20/10/2021	Mme GOUGEON Lolita	Me Caroline BOURDIN 34 rue Victor Hugo 17360 SAINT-AIGULIN	Maison 95 av de la République	AO N°288	07 A 15 CA	120 000,00 €	08/11/2021	Mme BODET Laëtitia	X	09/11/2021
02/11/2021	Mr RAYNAUD Claude		Maison 26 rue des Genêts	AE N°19	12 A 96 CA	187 500,00 €	08/11/2021	Mr Wilfried KRONNER Et Melle Delphy COURBIN	X	09/11/2021
08/11/2021	M. BOURVIEUX Fabrice	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison rue de Vincennes	AH N° 101	13 A 20 CA	17 000,00 €	15/11/2021	M. HART Edmont	x	16/11/2021
08/11/2021	M. CORMAN Jean	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 31 rue du Grand Pré	AD N°155	4 A 78 CA	209 000,00 €	15/11/2021	Mme Odile JARRET	X	16/11/2021
15/11/2021	M. Alain COLLARDEAU	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 2 Rue de verdun	AO n°75	5 A 59 CA	120 000,00 €	29/11/2021	Mme Catherine GODEFROY	X	03/12/2021
15/11/2021	Mme Chantal FORT	Me Laurent DAESCHLER Chemin des Groies de Chez Fouché BP 126 17504 Jonzac	Maison 26 Rue de la Rivière	AD n°57	99 A 68 CA	455 000,00 €	29/11/2021	Mme rachida SALHI	X	03/12/2021

18/11/2021	Mme Ida Angela COLOTTO (Vve DECOMBE)	Me Isabelle KLOPP BAUDRY 14 rue de Saint Bonnet 17150 MIRAMBEAU	Maison 18 B Route de Vallet	AP n°69	10 A 22 CA	76 600,00 €	29/11/2021	M. Pierre ROUMAGERE et Mme Valentine VITRY	X	03/12/2021
23/11/2021	Mme Geneviève ROUMEGOUS	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Jardin Impasse des Rosiers	AA n°337	1 A 16 CA	116,00 €	29/11/2021	M. et Mme Christophe PASTOR-PONS	X	03/12/2021
24/11/2021	Mme Fabienne MOUHSANE	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 59 Rte de Blaye	BB n°32	10 A 25 CA	189 500,00 €	29/11/2021	M. et Mme CHAUCHET	X	03/12/2021
24/11/2021	Mme Angélique BERTHAULT	Me Marilyn JAVERZAC- CAZAILLET 24 Avenue du Général de Gaulle 33290 BLANQUEFORT	Maison 3 T Route de Blaye	AD n° 117 - 124p	5 A 81 CA	78 000,00 €	29/11/2021	Mme Chantal BERJONNEAU	X	03/12/2021
24/11/2021	M. Philippe CHAUCHET	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Maison 10 Rue du Bois des Baronnes	BA n°60	7 A 21 CA	195 000,00 €	29/11/2021	M. et Mme Francis PAPILLON	X	03/12/2021
25/11/2021	M. Pascal COUDERC	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Terrain Aux Châtagniers	AS n°849	11 A 41 CA	30 000,00 €	29/11/2021	M. Abe AHOUA	X	03/12/2021
25/11/2021	M. Pascal COUDERC	Me Sébastien FIEUZET 6 Impasse des Bruyères 17130 MONTENDRE	Terrain Aux Châtagniers	AS n°850	11 A 47 CA	30 000,00 €	29/11/2021	M. Jonathan FREDON	X	03/12/2021
02/12/2021	Mme BOULE Nathalie	Me Caroline SANTOS- MAUVEZIN 2 Rue du Château d'eau 33920 SAINT-SAVIN	Terrain à bâtir Croix Rouge	090A n°882, 889, 884	25 A 37 CA	15 000,00 €	06/12/2021	Mr et Mme Ricardo RUBIANO	X	07/12/2021
02/12/2021	Mme BOULE Nathalie	Me Caroline SANTOS- MAUVEZIN 2 Rue du Château d'eau 33920 SAINT-SAVIN	Terrain à bâtir Croix Rouge	090A N°879, 888	24 A 67 CA	26 200,00 €	06/12/2021	Mr JOVIN Sébastien	X	07/12/2021
02/12/2021	Mr VILLENEUVE Kévin et Ludine MOULIN	Me Emmanuel TATER 3 rue Georges Briand CS 50202 16100 COGNAC	maison 39 route de blaye	AE N° 121	39 A 02 CA	354 000,00 €	06/12/2021	Mr et Mme POUPEAU Philippe	X	07/12/2021
03/12/2021	Mme TEURLAY (veuve VAILLANT) Pâquerette	Me Bruno RIVIERE 30 Avenue d'Aunis 17430 TONNAY CHARENTE	Maison 21 rue du Stade	AO n°137	6 A 26 CA	85 000,00 €	08/12/2021	M. et Mme manuel GONCALVES LUCAS	X	10/12/2021
06/12/2021	M. et Mme Alain et Brigitte MORANDIERE	Me Stéphane MORERA 30 Avenue d'Aunis 17430 TONNAY CHARENTE	Garage rue de la Garenne	AC n°179	5 A 48 CA	28 000,00 €	08/12/2021	M. Carlos SOUSA	X	10/12/2021
10/12/2021	M. Dominique FAVEREAU	Me Gaël TETOIN 4 rue de Castille 16210 CHALAIS	Maison 33 rue de la Rogère	AN n°65	10 A 47 CA	100 000,00 €	15/12/2021	M. Didier TEURLAIS et Mme Corinne MARRAUD	X	16/12/2021

Item : demander à tout organisme financeur l'attribution de de subventions dans la limite d'un montant de subvention de 800 000 € par financeur par projet :

Décision 017240DE021120211 du 2 novembre 2021 :

Demande de subvention au Conseil Départemental (Fonds de revitalisation) pour l'aménagement de locaux associatifs pour la banque alimentaire (deuxième tranche : travaux d'aménagement) :

Montant opération HT : 23 892,39 € HT Montant sollicité : 5 973,10 €

Décision 017240DE021120212 du 2 novembre 2021 :

Demande de subvention au Conseil Départemental (Fonds DECI) pour la création de 8 points d'eau de défense extérieure contre l'incendie :

Montant opération HT : 31 263,07 € HT Montant sollicité : 6 252,61 €

Décision 017240DE021120213 du 2 novembre 2021 :

Demande de subvention au Conseil Départemental l'extension de la Gendarmerie de Montendre :

Montant opération HT : 1 739 550,57 € HT Montant sollicité : 218 484 €

Demande de subvention à la CAF de Charente Maritime pour le réaménagement de la cour d'école – accueil collectif de mineurs :

Montant opération HT : 96 810 € HT Montant sollicité : 48 405 €

Item : de transiger avec les tiers dans la limite d'un montant de 1 000 € :

Décision 017240DE041020211 du 4 octobre 2021 :

Prise en charge partielle à hauteur de 1 000 € du coût de remplacement des lunettes de Madame Michelle PERRAUD suite à une chute dans la cour de la Mairie

Item : réaliser des lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 600 000 € :

Décision 017240DE111020211 du 11 octobre 2021 : Souscription d'une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou-Charentes :

Montant : 500 000 € Durée 1 an à compter du 19/10/2021 Taux fixe : 0,85 % Frais de dossier : 500 €